

LA LETTRE DU SERVICE DÉCHETS

Janvier 2022

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'information, diffusée dans les foyers du Pays de Sarrebourg, est l'occasion de vous présenter nos vœux pour cette année 2022.

L'année 2021 qui vient de se terminer a été particulièrement marquée par la crise sanitaire mondiale. Les activités du Pôle Déchets en ont été significativement impactées et cette lettre vous en donne un aperçu éloquent.

Depuis plus de 10 ans, vous vous êtes particulièrement impliqués dans le tri et la réduction de la production de vos déchets : le résultat est remarquable.

L'effort ne doit pas se relâcher et doit se poursuivre. Il en va de l'avenir environnemental de notre planète auquel chacun de nos gestes collabore.

Tout au long des prochaines années, nous aurons à cœur de vous accompagner dans cet effort en continuant à faire progresser nos prestations et en cherchant en permanence une maîtrise optimale des tarifs.

Soyez en convaincus !

Pour les élus du Conseil Syndical du PETR du Pays de Sarrebourg,

Roland KLEIN,

Vice-Président
en charge des déchets

Camille ZIEGER,

Président





LA REDEVANCE DÉCHETS IMPACTÉE PAR LA FLAMBÉE DES PRIX

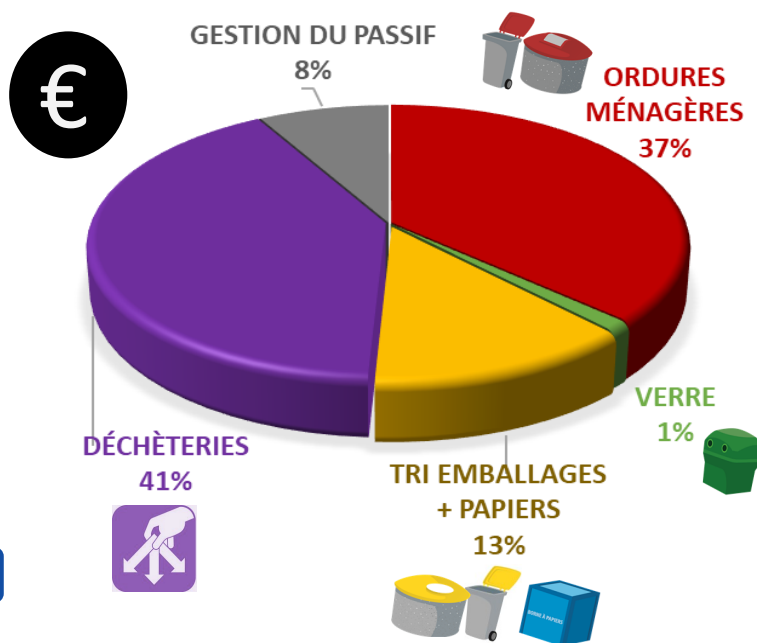
Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères n'échappe pas, malheureusement, à l'envolée des prix que nous constatons tous au quotidien. En effet, après l'impact financier de la crise sanitaire en 2020, le Pôle Déchets devra faire face, en 2022, à des dépenses supplémentaires représentant 250.000 €, dont les décisions ne lui incombent pas :

- augmentation des indices des marchés publics (gasoil + 20 %, frais divers sur matériels roulants, eau, électricité +11 %),
- forte hausse d'une taxe (Taxe sur les Activités Polluantes) de 34% (30 € HT en 2021 et 40 € HT en 2022) par tonne de déchets enfouis (benne « encombrants » des déchèteries) et de 37,5 % (8 € HT en 2021 à 11 € HT en 2022) par tonne de déchets incinérés (bacs à couvercle bordeaux / bornes semi-enterrées).

Il est important de rappeler que l'impact financier aurait été encore plus conséquent si la redevance incitative n'avait pas été mise en place depuis toutes ces années, qui, grâce à l'adhésion des habitants, a permis de baisser de façon drastique (-62 % de 2009 à 2020) la quantité de déchets ménagers incinérés.

A l'inverse, on enregistre une augmentation constante des déchets des bennes « encombrants » issues des déchèteries, qui sont enfouis.

VOTRE REDEVANCE DÉCHETS : LA RÉPARTITION DES COÛTS EN 2020

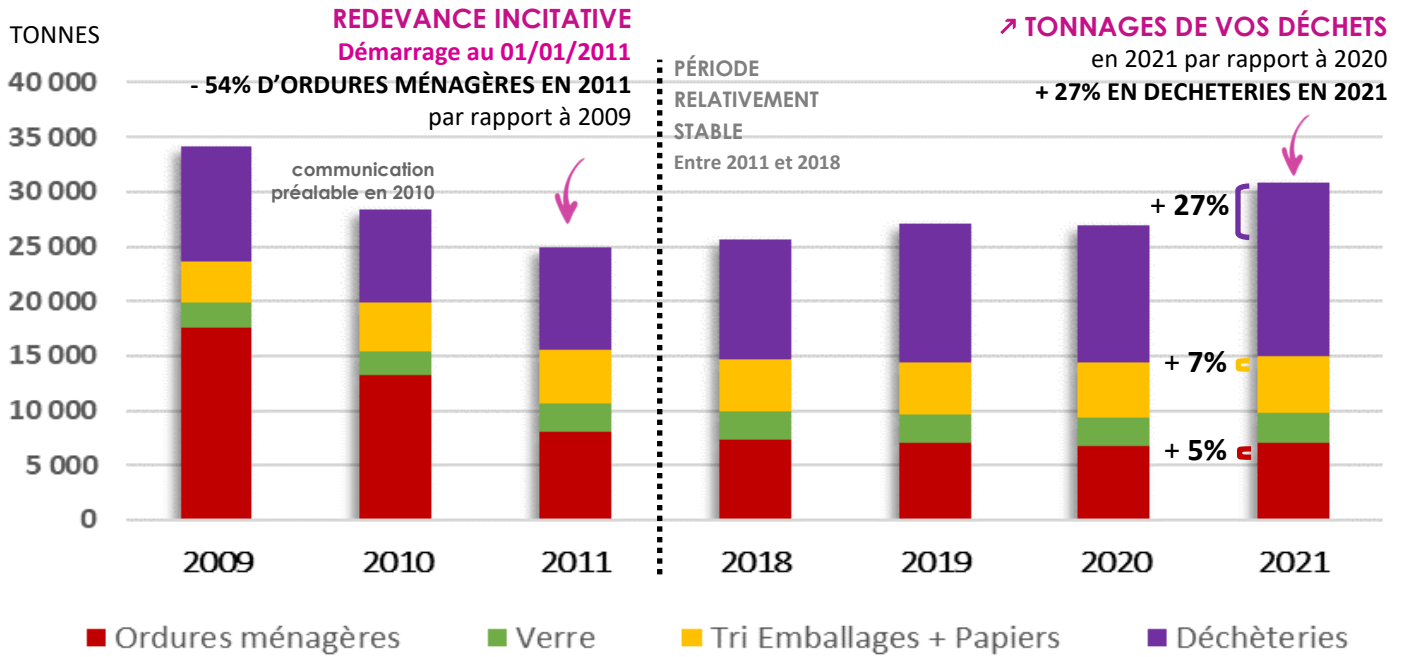


Télécharger

LE RAPPORT ANNUEL 2020 sur :

www.pays-sarrebourg.fr/rapport

FORTE AUGMENTATION DE VOS DÉCHETS EN 2021



Les apports en déchèteries ont connu une forte progression en 2021, de l'ordre de 27 % par rapport à 2020.

Le contexte sanitaire peut l'expliquer en grande partie. Les habitants se sont sans doute réappropriés leur « chez-soi », favorisant les travaux à domicile et les achats de renouvellement. En bout de chaîne, ces activités se ressentent en déchèteries. Ces constats sont unanimement partagés par l'ensemble des Collectivités en charge des déchets ménagers.

On note une très forte progression des apports de gravats (4575 tonnes ; + 23 %), de bois (2495 tonnes ; + 20 %) et d'encombrants (4025 tonnes ; + 12 %) pour un surcoût annuel de traitement (hors transport) de 97 500 € pour ces seules 3 filières. Par ailleurs, la météo pluvieuse a provoqué une hausse conséquente des apports de déchets verts (4526 tonnes ; + 28 %).

Les déchèteries rendent un service précieux pour nos habitants : plus de 20 filières de valorisation y sont disponibles. Toutefois, n'oublions pas que cela représente également un coût pour toute la Collectivité. Mécaniquement, plus il y a de quantités de déchets à gérer, plus les coûts de transport, de manutention et de traitement, augmentent et impactent directement la redevance.

Ces chiffres doivent continuer à nous interroger collectivement : notre production de déchets est encore très élevée. Plus que jamais, pour faire évoluer notre système à coût maîtrisé, revoyons notre rapport aux déchets que nous produisons.

Pour cela, gardons à l'esprit quelques règles simples, de bon sens :

- Mon déchet est-il encore utilisable ? Puis-je en faire un don ? Par exemple à l'association Assajuco-Emmaüs, notre partenaire présent en déchèteries,
- Quels sont, à mon niveau, les déchets que je peux éviter de produire ? Par exemple, faire réparer mon objet plutôt que de le jeter (annuaire des réparateurs : www.reparateurs.artisanat.fr), réutiliser mon déchet à d'autres fins,
- J'optimise mes apports de déchets, je rationalise mes déplacements, et je prends garde à trier le contenu chez moi pour gagner du temps sur le site.

La gestion et l'organisation du Pôle Déchets pratiquées depuis plus de 10 ans permettent aux habitants d'utiliser un ensemble complet de service à prix maîtrisé qui aurait été exorbitant si aucune prévention et optimisation de service n'avaient été faites. Vous l'aurez compris, le PETR du Pays de Sarrebourg est attaché à un service complet et de qualité dédié à ses habitants.

NOUVEAU !

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez PETR du Pays de Sarrebourg ou 57400
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

Pour autant, tout comme les autres collectivités ayant une organisation similaire (en redevance incitative), il étudie à des changements prenant en compte les nouveaux comportements des usagers tout en maîtrisant les coûts.

LE PÔLE DÉCHETS DU PETR DU PAYS DE SARREBOURG EST DÉSORMAIS DANS LES MÊMES LOCAUX
que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud :
Terrasse Normandie, ZAC des Terrasses de la Sarre à SARREBOURG

NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL PUBLIC :
Du Lundi au Jeudi : 9h-11h45 et 13h-17h / Vendredi : 9h-11h45